

FRAIS D'ENTREE

Des frais d'entrée seront exigés à compter du 1 novembre 2001 pour tous les nouveaux membres tirés de la liste d'attente du Club de golf Hylands. Les frais sont de 1,500\$ pour un golfeur (se) et de 2,700\$ pour un couple pour les membres de la catégorie B et C (sur une même demande.). Les frais sont de 3,000\$ pour un golfeur (se) et de 5,400\$ pour un couple pour les membres de la catégorie D (sur une même demande.) Le Conseil se réserve le droit de changer les frais d'entrée. Le cas échéant, vous serez avisés par écrit. Les fonds générés par ces frais seront utilisés pour apporter des améliorations au Club.

Le paiement des frais peut être amorti sur trois ans, sans intérêt. Le premier versement de 500\$ (900\$ couple) pour catégorie de membre B et C doit être fait lorsqu'accepté au Club, et le solde débiteur est dû au renouvellement de l'adhésion (1 novembre) des deux années suivantes en deux tranches égales de 500\$ (900\$ couple). Pour les membres de catégorie D, le premier versement de 1,000\$ (1,800\$ couple) doit être fait lorsqu'accepté au Club, et le solde débiteur est dû au renouvellement de l'adhésion (1 novembre) des deux années suivantes en deux tranches égales de 1,000\$ (1,800\$ couple). Les frais d'entrée seront non-remboursables. *Vous êtes priés de noter que la TPS sera ajoutée aux montants ci-dessus.* Advenant le cas où seulement un seul membre du couple désire joindre, le coût d'initiation sera de 1,500\$. Lorsque l'autre membre du couple joint à une date ultérieure, le coût d'initiation sera également de 1,500\$.

Lorsque vous signerez la demande d'insertion à la liste d'attente, il sera sous-entendu que vous avez lu, compris, et accepté l'information ci-dessus au sujet des frais d'entrée.

Référence: Minutes de la réunion du Conseil d'administration, le 25 janvier 2001 – item no 529. Minutes de la réunion du Conseil d'administration, le 16 octobre 2008 – item no 424.